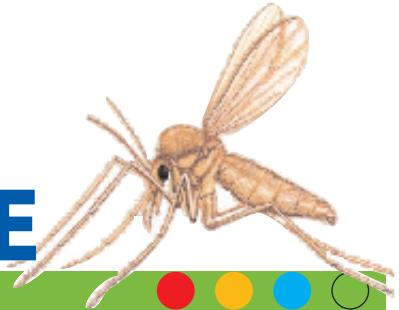




LEISHMANIOSE



VISCÉRALE MÉDITERRANÉENNE

QUEL AGENT RESPONSABLE ?

Parasite (protozoaire) : *Leishmania infantum*.



QUELLE MALADIE CHEZ L'ANIMAL ?

Épidémiologie

Espèces pouvant être infectées
Essentiellement le chien, plus rarement le chat. Parfois carnivores sauvages.

Distribution géographique et fréquence des cas
Maladie fréquente sur le pourtour méditerranéen. Extension progressive vers le nord.

Transmission de Leishmania infantum
Par piqûre d'insectes phlébotomes (moucherons piqueurs).

Symptômes

- ▶ Dégradation de l'état général, faiblesse, maigreur associées à des lésions cutanées : zones sans poils, ulcères, ongles allongés.
- ▶ Hypertrophie de la rate et des ganglions.

QUELLE MALADIE CHEZ L'HOMME ?

Épidémiologie

Transmission de la leishmaniose viscérale méditerranéenne

Par piqûre de phlébotomes.

Fréquence des cas

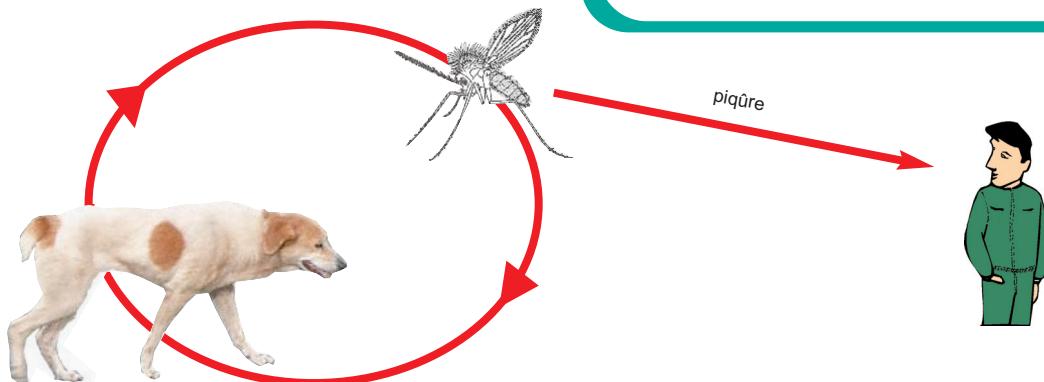
- ▶ En France métropolitaine, 20 à 30 cas par an, dont la moitié associés à une immuno-dépression.
- ▶ Principalement pourtour méditerranéen (notamment Côte d'Azur, Provence, Pyrénées Orientales) et Cévennes.

Activités professionnelles à risque

- ▶ Sur le pourtour méditerranéen, toutes les activités à l'extérieur exposant à des piqûres de phlébotomes, notamment au crépuscule.
- ▶ Les soins aux chiens n'exposent pas au risque de leishmaniose viscérale.

Symptômes et évolution

- ▶ Incubation de 2 à 6 mois.
- ▶ Apparition progressive des symptômes :
 - Fièvre irrégulière, pâleur, amaigrissement, fatigue.
 - Hypertrophie de la rate et des ganglions, plus tardivement du foie.



QUELLES MESURES COLLECTIVES DE PRÉVENTION ?

Mesures générales de prévention

- ▶ Lutte généralisée contre les phlébotomes inutile en France du fait de la difficulté de sa mise en œuvre et de la faible fréquence de la maladie humaine.
- ▶ Sur le pourtour méditerranéen, protection des chiens durant l'été et l'automne : collier insecticide ou gouttes sur le pelage (spot-on).
- ▶ Suivi vétérinaire des chiens et traitement en cas de maladie (la proportion de phlébotomes infectés est multipliée par dix au voisinage d'un chien atteint).

Formation et information des salariés

Risques liés à la leishmaniose viscérale, hygiène, mesures collectives et individuelles de prévention.

Mise en place de moyens appropriés, notamment :

- ▶ Eau potable, savon, moyens d'essuyage à usage unique (essuie-tout en papier...) et trousse de première urgence (contenu défini avec le médecin du travail).
- ▶ Vêtements de travail et équipements de protection individuelle : appropriés, en bon état, propres et bien entretenus.

QUELLE CONDUITE À TENIR POUR ÉVITER D'ÊTRE CONTAMINÉ ?

Sur le pourtour méditerranéen, en été et en automne :

- ▶ Port de vêtements de travail couvrant bras et jambes.
- ▶ Produits répulsifs sur les zones de peau découvertes.

QUE FAIRE QUAND ON CRAINT D'AVOIR ÉTÉ CONTAMINÉ ?

En cas de fièvre, amaigrissement, fatigue, consulter un médecin et lui préciser votre profession. Lui indiquer un éventuel séjour sur le pourtour méditerranéen ou dans les Cévennes.

QUEL STATUT DE LA MALADIE ?

- ▶ Santé animale : ce n'est pas une maladie réputée contagieuse.
- ▶ Santé publique : ce n'est pas une maladie humaine à déclaration obligatoire.
- ▶ La maladie ne fait pas l'objet d'un tableau de maladie professionnelle à ce jour.
- ▶ *Leishmania spp.* est classé en groupe de danger 2 (R.4421-3 du code du travail).

Code du travail : articles R. 4421-1 à R. 4427-5

Arrêté du 4 novembre 2002 fixant les procédures de décontamination et de désinfection à mettre en œuvre pour la protection des travailleurs dans les lieux où ils sont susceptibles d'être en contact avec des agents biologiques pathogènes pouvant être présents chez des animaux vivants ou morts, notamment lors de l'élimination des déchets contaminés, ainsi que les mesures d'isolement applicables dans les locaux où se trouvent des animaux susceptibles d'être contaminés par des agents biologiques des groupes 3 ou 4 (J.O. 13 décembre 2002).

Document élaboré avec la collaboration de Philippe DORCHIES, professeur à l'Ecole Vétérinaire de Toulouse

Ministère de l'agriculture et de la pêche
Secrétariat général

Service des affaires financières, sociales et logistiques
Maquette : Bureau des moyens logistiques

Octobre 2009